

Séance du 5 décembre

Partenariat école et bibliothèque

Dans le cadre du prix départemental de l'album jeunesse « Je lis, j'élis », les enseignantes de l'école de Saint Denis des Murs ont demandé la mise en place d'un partenariat avec la bibliothèque de Saint Léonard. Le Conseil accepte de prendre en charge la facturation de 6 séances d'1h30 sur la base de 18.79€ l'heure, ce qui correspond au coût horaire de l'assistant de conservation du Patrimoine.

Communauté de communes de Noblat.

Pour sa compétence « voirie », la Communauté de Communes se propose de prendre en charge les études, création, aménagement, entretien des chemins de randonnées inscrits au PDIPR (Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée) et l'animation de bases de sports nature (VTT, Ski câble, courses d'orientation) et donc de modifier ses statuts.

Le Conseil Municipal à l'unanimité accepte les modifications des Statuts.

A la suite du rapport de la commission d'évaluation des charges transférées de la Communauté de Communes proposant des régularisations de charges pour deux communes, le Conseil Municipal à l'unanimité approuve le rapport de la commission d'évaluation des charges transférées.

Participation à la protection sociale complémentaire

A la suite d'un changement de procédure, la commune décide de verser une participation mensuelle de 2.5 € à chaque agent adhérent à la garantie facultative « prévoyance ». Cette protection sociale complémentaire couvre, par le biais de la garantie « maintien du salaire », les risques liés à l'incapacité de travail, l'invalidité et le décès.

Biens sectionnaux de Villejoubert

Un habitant de Saint Denis souhaite acquérir les biens sectionnaux situés à « Villejoubert ». Le Conseil accepte le projet d'aliénation desdites parcelles boisées d'environ 3 hectares, fixe le prix de vente à 2000 € l'hectare, demande à la préfecture l'organisation du vote pour les ayants droits et décide que le produit de cette vente sera affecté au budget principal.

Salle polyvalente

En supplément des séances du jeudi soir, la salle polyvalente sera mise à disposition de l'association « M'DANSES » une fois par mois, le lundi soir sans supplément tarifaire.

Un point sur les travaux de voirie

Des travaux de réfection de voirie ont été faits sur la route du Bonheur et sur une partie de la route des Sagnes et de la route de la Garde.

Le goudronnage de la route du Puy Mignon et le pourtour de la salle polyvalente ont été faits récemment.